

A Toulouse, le 6 Juillet 2010

DROIT D'ALERTE

Acte 3

Les membres du bureau FO vous informent

Lors du comité d'entreprise du 23 juin 2010, le cabinet SYNCEA a présenté les résultats de **son analyse sur la situation économique, financière et sociale de la société** dans le cadre du droit d'alerte.

Cette analyse confirme que les choix stratégiques de nos dirigeants ont amené le groupe Latecoere à donner **la priorité au développement** de son activité **sans faire évaluer les outils de financement**. Le groupe ne **s'est pas doté de la structure financière** nécessaire à sa croissance.

Cette conclusion nous confirme la pertinence d'avoir déclenché la procédure du droit d'alerte. Le compte rendu du cabinet nous a permis de **dégager plusieurs prises de position** qui sont les suivantes :

Les Charges Externalisées

Le groupe Latecoere est à 50% de charges externalisées alors que dans notre secteur d'activité, on constate **une moyenne de 27%** chez nos **concurrents ou partenaires**. De plus, malgré ce fort pourcentage, notre situation financière ne dégage pas de résultat positif.

Les Elus FO estiment, au vu des éléments communiqués, que le ratio maximum de charge externalisée est atteint.

Le syndicat FO revendique de cesser d'externaliser **les charges et d'investir sur nos sites Français**.

La rentabilité de nos produits est possible **en capitalisant nos compétences** sur notre savoir faire et non en **transférant notre cœur de métier**.

La croissance et la rentabilité de nos filiales doivent être axées sur **des activités non concurrentielles aux nôtres**, ce qui devrait permettre de dégager des ressources financières pour un juste **retour de nos investissements**.

La Restructuration Financière

L'endettement net bancaire du Groupe Latecoere s'élevait à 359,2 M€ au 31 décembre 2009. Cette situation financière catastrophique a imposé une renégociation avec nos banquiers. **Sans accord avec nos créanciers le Groupe allait droit au dépôt de bilan**.

La restructuration de la dette nous permet de poursuivre notre activité jusqu'à la fin 2011 avec un soutien à court terme et d'avoir une couverture de change jusqu'en 2012. Rappelons que la couverture acquise pour 2010 et 2011 avec un effet tunnel est moins favorable que le taux actuel du dollar.

Un soutien à long terme a également été obtenu, avec la possibilité de transformer une partie de la dette en quasi fonds propres. Mais cette option est **assujettie à l'obligation de nous associer avec un ou plusieurs partenaires**.

Les élus du syndicat FO considèrent que l'annonce par la Direction dès janvier 2010 d'une NAO à zéro imputable à la situation financière a été très prématurée. A ce jour, la restructuration de la dette permet à Latécoère de poursuivre son activité, celle-ci est soutenue par les efforts des salariés qui ne doivent pas être **pénalisés par une perte de pouvoir d'achat**.

De plus, la prise en compte d'une revalorisation salariale du personnel Latécoère ne peut pas provoquer de repli de nos banquiers qui obtiendront un retour d'investissement grâce à la future restructuration.

Options Stratégiques Envisagées

Notre Direction s'appuie sur le rapport R.BERGER pour justifier ses choix stratégiques. Elle n'envisage pas un démantèlement du groupe **mais envisage de réorganiser ou de restructurer** certaines activités tels que la **DES, Outillage de LATECIS, le Bureau d'étude LATECIS ou les chantiers fuselage**.

Pour Elus FO, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Dans le cadre d'un rapprochement imposé, nous ne connaissons pas encore nos futurs besoins en compétence, le choix de nos futurs partenaires sera un choix industriel.

De plus, le rapport du droit d'alerte nous précise que LATECOERE ne sera pas en position de force :

« Bien qu'ayant stabilisé la problématique de l'endettement, le groupe Latécoère ne devrait pas être en position de leader lors des discussions sur le ou les rapprochements ».

Pour Elus FO, il est indispensable que notre Direction communique, et avec la plus **grande transparence**, au sujet des différents partenaires potentiels.

Les Elus FO prennent acte du caractère désormais **inéluçtable d'un rapprochement**, mais **revendiquent** que les futures négociations prennent en compte **les intérêts des salariés**.

Le futur partenaire devra être convaincu de l'importance du dialogue social et de la politique contractuelle.

Les Elus FO resteront extrêmement attentifs à l'évolution de ce dossier et **réaffirment** leur détermination à **défendre les intérêts des salariés**, en assurant la pérennité de nos sites industriels et des emplois qui s'y rattachent.

Conclusion

Les élus FO estiment que les éléments communiqués et détaillés du rapport de l'expert mandaté par le Comité d'Entreprise leur ont permis d'avoir une vision plus claire de la situation de la société Latecoere.

Nous mandaterons nos représentants au conseil de surveillance pour mettre les points ci dessus à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de cette instance.